

FORMATION PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

MAISON DES ASSOCIATIONS 74200 MARIN



Samedi 3 octobre 2020

De 10h à 13h

Prise de parole en public

Par Julian Augé, Professeur de Lettres et Formateur

La parole publique est consubstantielle à la politique, et à plus forte raison à la démocratie – les grandes démocraties antiques (Athènes, Rome) en avaient d'ailleurs parfaitement conscience puisque ce sont elles les premières qui ont développé l'art oratoire. Mais l'art de convaincre est tout sauf inné ! Un élu est souvent confronté à ce problème : quelles sont les techniques qui permettent de bien parler – entendre par là, de bien formuler ses idées et les faire entendre ?

Nous proposerons donc ici une initiation à l'art oratoire, dans ses fondements théoriques bien sûr mais surtout dans une perspective pratique, pour garantir à chaque élu des moyens d'exercer pleinement son mandat. Des outils concrets seront donnés pour construire et exécuter un discours de vœux ou d'inauguration, une conférence de presse, mais également prendre la parole dans le cadre de son conseil municipal ou territorial.

Partie 1 : Connaître les différentes techniques oratoires.

Dans cette première partie nous aborderons des notions élémentaires pour mieux cerner les enjeux de ce qu'on appelle l'art oratoire. Ainsi tour à tour nous aborderons la distinction entre manipuler et convaincre, puis nous ferons un passage par les catégories de la rhétorique antique, adapter sa parole à son auditoire ; composer son argumentaire ; connaître les techniques oratoires.

Partie 2 : Observer la parole publique des orateurs contemporains.

Dans cette deuxième partie nous observerons des séquences audiovisuelles ou textuelles de discours publics, pour analyser leur technique argumentative et oratoire.

Cette deuxième partie se veut être davantage un échange d'impressions et d'analyses des participants que la première.

Partie 3 : Passer à l'acte !

Dans une dernière partie qui devrait constituer le cœur de la formation, nous passerons à la pratique. Après quelques courts exercices de théâtre, nous mettrons les participants en situation de parole publique : les participants improvisent tour à tour une prise de parole selon un scénario donné, et l'ensemble du groupe participe ensuite à l'analyse de pratique. Nous profiterons de l'occasion pour partir des expériences vécues par les élu-e-s, et en élaborer une critique collective.

Formations d'élus•es

par Le Formateur des collectivités

FORMATION PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

Salle à la Maison des associations,
rue de la mairie, 74200 Marin

SAMEDI

3 OCTOBRE 2020

INSCRIPTION via votre collectivité >> Coupon au dos à faire signer avec cachet de votre collectivité.

SALLE À LA MAISON DES ASSOCIATIONS **MARIN**

FORMATION

PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

SAMEDI

3 OCTOBRE 2020



SALLE À LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Rue de la mairie, 74200 Marin

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au **06 07 95 86 01**

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu-e territorial-e, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de la collectivité. Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019. DÉPARTEMENT 39.**

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

Formation prise de parole en public

Le 3 octobre 2020

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-es et agents territoriaux des collectivités de :

- | | | | |
|---|------|--|------|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitant-es | 100€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 | 400€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 | 150€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 | 450€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 | 200€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 | 600€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 | 250€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 | 800€ |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 | 300€ | | |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 | 350€ | | |

Parlementaires, Conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille

..... 1 000€

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité